Date de publication : 04/12/2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231123-D24_11_2023-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/11/2023

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D24.11.2023

Objet : D24.11.2023 - RESSOURCES HUMAINES - PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 27
Présents : 26
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages : 27

Date de convocation
15/11/2023

Date d'affichage
15/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

Etai(ent) excusé(s) :
Mme LUMET Anne-Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BLOUIN Anaïs

Objet : D24.11.2023 - RESSOURCES HUMAINES - PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu que les agents en contrat de droit privé sont exclus du champ d'application du statut propre aux agents de la Fonction Publique Territoriale,
Vu que l'attribution des primes aux agents en contrat de droit privé employés dans les collectivités territoriales et des établissements publics relève d'une décision de l'organe délibérant,

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de verser Le complément indemnitaire annuel (CIA) a des agents qui ne peuvent en bénéficier sans une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
- de fixer le montant de la prime d'un apprenti en contrat de droit privé arrivé dans la collectivité en mars 2023, à 183 € pour l'année 2023,
- de fixer le montant de la prime d'un apprenti en contrat de droit privé arrivé dans la collectivité en septembre 2023, à 68 € pour l'année 2023.

Cette somme est calculée en tenant compte de la date de recrutement de l'agent dans la collectivité et de sa manière de servir.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231123-D24_11_2023-DE

La dite somme sera versée en une seule fois pour l'année 2023 au mois de décembre.
Les frais correspondants sont inscrits au Budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Anaïs BLOUIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT
85700